# **Ordonnance de prévention : Tapissier garnisseur de mobilier**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche

Protégez-vous des poussières :

* Porter systématiquement un masque de protection respiratoire adapté
* Réaliser un nettoyage approfondi du poste de travail en fin de journée

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Limiter le stockage au poste de travail à des petites quantités
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses

Pour éviter les accidents :

* Ranger les outils coupants, tranchants systématiquement après utilisation
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Stocker dans les zones dédiées

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 18/06/2025